

NORME  
INTERNATIONALE

**ISO**  
**233-2**

Première édition  
1993-08-15

---

---

**Information et documentation —  
Translittération des caractères arabes en  
caractères latins —**

**Partie 2:**  
Langue arabe — Translittération simplifiée

*Information and documentation — Transliteration of Arabic characters into  
Latin characters —*

*Part 2: Arabic language — Simplified transliteration*

D 1607



Numéro de référence  
ISO 233-2:1993(F)

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 233-2 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 46, *Information et documentation*, sous-comité SC 2, *Conversion des langues écrites*.

L'ISO 233 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Information et documentation — Translittération des caractères arabes en caractères latins*:

- *Partie 1: Langue arabe — Translittération rigoureuse* (Actuellement publiée en tant que ISO 233:1984, *Documentation — Translittération des caractères arabes en caractères latins*.)
- *Partie 2: Langue arabe — Translittération simplifiée*
- *Partie 3: Langues autres que l'arabe*

L'annexe A de la présente partie de l'ISO 233 est donnée uniquement à titre d'information.

© ISO 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation  
Case Postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

7/66

## Introduction

Comme toute Norme internationale de conversion de système d'écriture, l'ISO 233 a pour objet de permettre la communication internationale de messages écrits, sous une forme qui permette à des hommes ou des machines de les transmettre et de les restituer de façon automatique. À cette fin, le système de conversion doit être univoque et entièrement réversible.

Cela suppose que l'on fasse abstraction de toute considération phonétique ou esthétique, et même des habitudes nationales les plus respectables; en effet les machines qui doivent être capables de faire le travail ignorent toutes ces considérations.

L'acceptation de l'ISO 233 pour la communication internationale laisse chaque pays libre d'adopter pour son propre usage une norme nationale qui soit différente, pourvu qu'elle soit compatible avec l'ISO 233. Le système proposé devrait le permettre et devrait être accepté pour l'usage international si les graphies qu'il engendre sont telles qu'elles puissent être converties automatiquement dans les diverses graphies auxquelles conduit l'utilisation d'un système national quelconque, à condition qu'il soit rigoureux.

L'ISO 233 sera utilisable par ceux qui ont pu vérifier qu'elle est rigoureusement cohérente et qu'ils peuvent l'appliquer sans ambiguïté. Le résultat obtenu ne permettra peut-être pas une prononciation correcte du texte original dans leur propre langue, mais il doit permettre de retrouver automatiquement la graphie originale et, donc, de la prononcer correctement à quiconque connaît la langue originale. De la même façon, il n'est possible de prononcer correctement un texte écrit, par exemple, en anglais ou en polonais que si l'on connaît l'anglais ou le polonais.

L'adoption de normes nationales compatibles avec l'ISO 233 permettra, dans une publication internationale, de représenter les morphèmes de chaque langue d'une manière conforme aux habitudes du pays où elle est parlée. Cette représentation pourra être simplifiée pour tenir compte de l'étendue des jeux de caractères disponibles sur différents types de machines.